

COMPTE RENDU SOMAIRE DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2019

L'An deux mille dix neuf

Le Vingt-Sept Février, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2019

PRESENTS : FROMENT R., GROLEAU D., ROBIN A., FAUCHER M, BOURNEL P., SEGUI H., ARCHAMBAUD M., BOBINEAU P., MAROUSSIE G.,

ABSENTS : CHARLÉ L., MASSIOT Joel

Pouvoir de Mr MASSIOT Joel à Mr BOBINEAU Patrice

Secrétaire de séance : Mr BOBINEAU Patrice

OBJET :

- Présentation de l'évaluation énergétique de la Salle des Fêtes par Mme LOUKA Flavie (Sydev)
 - Désignation d'un secrétaire de séance
 - Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 28 Janvier 2019
 - Projet d'agrandissement de la garderie périscolaire, approbation du Plan de Financement
 - Rénovation de la Mairie, avenants
 - Marché de Voirie 2018, Sous Traitance de l'Entreprise Eiffage à l'entreprise Signalisation 85
 - Loyer Commercial de la Boulangerie
 - Paiement contrat d'Assurance AREAS
 - Adhésion 2019 :
 - o Association Aligatore
 - o Association des Maires Ruraux de France
 - Devis bornage Chemin des Grands prés
 - Proposition de prestation, Maîtrise D'œuvre, voirie communale 2019
 - Programme de stabilisation des berges 2019
 - Demande de prêt de matériel, Association du BMX Club Champagnelais
 - Motion soutien guichet SNCF, Gare de Luçon
 - Gîtes de pêche, non reconnaissance de l'Etat de catastrophe Naturelle, Année 2017
 - Célébration des mariages à la salle des Fêtes (autorisation du Procureur de la République)
 - Recensement de la population, premiers chiffres officiels
 - Demande gratuité Salle des Fêtes de l'Association de l'Amicale Laïque
 - Questions diverses
- Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de supprimer les délibérations :**
- Marché de Voirie 2018, Sous Traitance de l'Entreprise Eiffage à l'entreprise Signalisation 85
 - Devis bornage Chemin des Grands prés
- Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du Jour :**
- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité- convention avec l'Etat

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal ;

- Approuve l'opération « Agrandissement de la Garderie périscolaire » d'un coût prévisionnel de 180 000.00 € HT et 216 000.00 € TTC
- Approuve les avenants suivantes, concernant la rénovation de la Mairie

N° lot	Nom titulaire	Montant initial	Avenant n°	Montant € HT Des avenants	Montant € total HT avenant compris
1	MANDIN Construction	60 837.92 € (+ avenant n°1 : 1 031.66) = 61 869.58 €	2	1 731.60	63 601.18 €
3	LEB Menuiseries	65 000.00 €	1	3 492.30	68 492.30 €
9	SARL VEQUAUD BERNARD	14 429.49	1	- 6 377.01	8 052.48 €

- Décide d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2019, opération 199.
- décide de retenir l'entreprise Aménagement ingénierie VRD pour la Maîtrise d'œuvre de Voirie **de l'année 2019.**
- Décide par 6 Voix pour, d'exonérer la boulangerie du paiement du loyer commercial pour une période d'un an à compter du 27 Février 2019
- Autorise Monsieur Le maire à procéder au paiement de l'assurance du Tracteur d'un montant de 332.00 euros
- Accepte de mandater les adhésions suivantes :
 - Adhésion à l'Association Aligatore : 20.00 €
 - Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France : 56 € + 19 € (abonnement mensuel)
- Accepte la participation aux travaux de pieutage des berges effectué par l'ASA des Marais du Petit Poitou, montant de la participation communale : 1 640.00 € HT
- Accepte la mise à disposition de matériel de la Commune à l'Association BMX Club Champagnelais
- Informe l'assemblée de la non reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle des Gîtes de pêche pour l'année 2017
- Est informé que Le Procureur de la République a autorisé la célébration des mariages à la Salle des Fêtes le temps des travaux de la rénovation de la Mairie.
- Accepte la gratuité de la Salle des Fêtes lors du « Kids Broc » organisé par l'Association de L'Amicale Laïque
- Autorise Monsieur Le maire à signer la convention des actes soumis au contrôle de légalité avec l'Etat
- Vote la motion de maintien des horaires d'ouverture du Guichet de la Garde SNCF de la Commune de Luçon

levée de séance 22 h 30